

COMMUNE D'OISSERY  
P R O C E S V E R B A L

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Nbre de conseillers</b> | L'an deux mil vingt et un, le 15 Avril à 18 heures,                       |
| En exercice : 19           | Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la             |
| Présents : 11              | salle polyvalente sans public avec retransmission en direct, pour         |
| Votants : 17               | lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19 et pour             |
| <b>Date de Convocation</b> | assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des            |
| 10/04/2021                 | conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la            |
| <b>Date d'affichage</b>    | Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,                           |
| 10/04/2021                 | <b><u>Etaient présents</u></b> : Mr Jean-Louis Ragon, Mme Séverine        |
|                            | Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mmes Sandine Hery,                 |
|                            | Nadège Doublet, Mrs Ernesto Vieira Rodrigues, Thomas Viet,                |
|                            | Mmes Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mrs Fabrice                    |
|                            | Tupinier, Jean-Maurice Baret, Mme Carole Delfour-Goupil.                  |
|                            | <b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mr David Michel pouvoir donné |
|                            | à Mr Laurent Savouret, Mr Alex Ragoo pouvoir donné à Mme                  |
|                            | Frédérique Fileppi, Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mr                 |
|                            | Jean-Louis Ragon, Mme Mickaële Cabaret pouvoir donné à                    |
|                            | Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mme Stéphanie Martinez                     |
|                            | pouvoir donné à Mme Carole Delfour-Goupil.                                |
|                            | <b><u>Absents</u></b> : Mme Monique Gastellu, Mr Nicolas Sprenger         |
|                            | <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Thomas Viet                 |

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 3, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 0, le nombre de demandeur d'emploi : 124 au 15 mars 2021.

### Procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal suite à une démission

**Monsieur le Maire** informe que par courrier réceptionné en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 Monsieur Arnaud Geurts l'a informé de sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture de Meaux en a été informé par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electorale, Monsieur Jean-Maurice Baret, suivant immédiat sur la liste de « Un nouvel Elan pour Oissery », dont faisait partie Monsieur Arnaud Geurts lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

## Formation du jury criminel pour l'année 2022.

**Monsieur le Maire** expose qu'il convient de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2022 laquelle doit être effectuée par tirage au sort sur les listes électorales. Il convient de nommer trois jurés. **Monsieur le Maire** fait procéder au tirage au sort par Monsieur Jean-Maurice BARET, le doyen de la séance pour le numéro de page et par Monsieur Fabrice TUPINIER, le benjamin de la séance pour le numéro de ligne ; le résultat désigne les personnes suivantes :

- . Madame Huguette Marie UDOL
- . Monsieur Jacques Marcel BOUGARD
- . Monsieur Marc Didier FERRE

## Vote et approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal.

**Monsieur le Maire** fait la lecture du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020 en précisant que ce dernier représente les prévisions budgétaires, les réalisations de l'année ainsi que les résultats. Le compte de gestion représente les résultats comptables de la commune établis par la trésorerie. Il détaille les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

### En section de fonctionnement :

|  |                |
|--|----------------|
| ➤ Dépenses :                           | 1.447.788,40 € |
| ➤ Recettes :                           | 1.722.666,17 € |
| ➤ Excédent de fonctionnement :         | 274.877,77 €   |
| ➤ Excédent de fonctionnement reporté : | 1.107.148,97 € |
| ➤ Excédent global de fonctionnement :  | 1.382.026,74 € |

### En section d'investissement :

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| ➤ Dépenses :                          | 1.012.280,62 € |
| ➤ Recettes :                          | 454.226,47 €   |
| ➤ Déficit d'investissement :          | 558.054,15 €   |
| ➤ Excédent d'investissement reporté : | 211.408,95 €   |
| ➤ Déficit global d'investissement :   | 346.645,20 €   |

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Vote et approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal.

**Monsieur le Maire** fait la lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 lequel est en corrélation avec le compte de gestion de l'exercice 2020 détaillant les dépenses et les recettes de la manière suivante :

### En section de fonctionnement :

|  |                |
|--|----------------|
| ➤ Dépenses :                           | 1.447.788,40 € |
| ➤ Recettes :                           | 1.722.666,17 € |
| ➤ Excédent de fonctionnement :         | 274.877,77 €   |
| ➤ Excédent de fonctionnement reporté : | 1.107.148,97 € |
| ➤ Excédent global de fonctionnement :  | 1.382.026,74 € |

### En section d'investissement :

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| ➤ Dépenses :                          | 1.012.280,62 € |
| ➤ Recettes :                          | 454.226,47 €   |
| ➤ Déficit d'investissement :          | 558.054,15 €   |
| ➤ Excédent d'investissement reporté : | 211.408,95 €   |
| ➤ Déficit global d'investissement :   | 346.645,20 €   |

**Monsieur le Maire** quitte la séance pour le vote du compte administratif.

**Monsieur Laurent Savouret, Adjoint au Maire,** fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

**Monsieur le Maire** réintègre la séance.

### **Affectation des résultats du budget principal.**

**Monsieur le Maire** expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 384.241,94 euros (trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante et un euros quatre-vingt-quatorze centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

### **Vote et approbation des taxes locales.**

**Monsieur le Maire** expose que le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taxes, et que pour cette année le taux de la taxe d'habitation de l'exercice 2020 est reconduit automatiquement puisque les foyers ne seront plus taxés. Il fait la lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2021 répartis de la manière suivante :

- ✓ Taxe foncière (bâti) 41,38 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) 50,62 %

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

**Madame Sandrine HERY,** Adjointe au Maire, annonce que la part de la taxe foncière de l'intercommunalité va augmenter de 5%, malgré le vote défavorable des représentants de notre municipalité.

Le taux intercommunal du Foncier Bâti augmente de 5,22% à 5,48% et le taux intercommunal du Foncier Non-Bâti de 6,30% à 6,61%, soit une augmentation annuelle estimée entre 4 et 10€ par foyer.

**Madame Carole Delfour-Goupil,** conseillère municipale, demande pourquoi cette hausse ?

**Madame Sandrine HERY,** conseillère municipale, précise qu'il y aurait une baisse de 19.000€ dans le budget de fonctionnement de la Communauté des Communes Plaines et Monts de France et qui va certainement s'accroître cette année, cette augmentation permettrait d'obtenir environ 55.000€, ce qui équilibrerait le budget de l'intercommunalité.

### **Vote et approbation du budget principal de l'exercice 2021.**

**Monsieur le Maire** fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Principal de l'exercice 2021 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget principal équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

#### En section de fonctionnement :

- ✓ Dépenses 2.715.681,80 €
- ✓ Recettes 2.715.681,80 €

#### En section d'investissement :

- ✓ Dépenses 1.477.692,94 €
- ✓ Recettes 1.477.692,94 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## **Vote et approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe.**

**Monsieur le Maire** fait la lecture du compte de gestion du budget annexe locatif de l'exercice 2020 en rappelant que ce dernier représente les prévisions budgétaires, les réalisations de l'année ainsi que les résultats. Le compte de gestion représente les résultats comptables de la commune établis par la trésorerie. Il détaille les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante

### En section de fonctionnement :

|  |             |
|--|-------------|
| ➤ Dépenses :                           | 21.876,48 € |
| ➤ Recettes :                           | 32.591,27 € |
| ➤ Excédent de fonctionnement :         | 10.714,79 € |
| ➤ Excédent de fonctionnement reporté : | 6.606,99 €  |
| ➤ Excédent global de fonctionnement :  | 17.321,78 € |

### En section d'investissement :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| ➤ Dépenses :                         | 34.131,75 € |
| ➤ Recettes :                         | 25.112,76 € |
| ➤ Déficit d'investissement :         | 9.018,99 €  |
| ➤ Déficit d'investissement reporté : | 25.112,76 € |
| ➤ Déficit global d'investissement :  | 34.131,75 € |

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## **Vote et approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe.**

**Monsieur le Maire** fait la lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe locatif lequel est en corrélation avec le compte de gestion de l'exercice 2020 détaillant les dépenses et les recettes de la manière suivante :

### En section de fonctionnement :

|  |             |
|--|-------------|
| ➤ Dépenses :                           | 21.876,48 € |
| ➤ Recettes :                           | 32.591,27 € |
| ➤ Excédent de fonctionnement :         | 10.714,79 € |
| ➤ Excédent de fonctionnement reporté : | 6.606,99 €  |
| ➤ Excédent global de fonctionnement :  | 17.321,78 € |

### En section d'investissement :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| ➤ Dépenses :                         | 34.131,75 € |
| ➤ Recettes :                         | 25.112,76 € |
| ➤ Déficit d'investissement :         | 9.018,99 €  |
| ➤ Déficit d'investissement reporté : | 25.112,76 € |
| ➤ Déficit global d'investissement :  | 34.131,75 € |

**Monsieur le Maire** quitte la séance pour le vote du compte administratif.

**Monsieur Laurent Savouret**, fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

**Monsieur le Maire** réintègre la séance.

## Affectation des résultats du budget annexe.

**Monsieur le Maire** expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 17.321,78 euros (dix-sept mille trois cent vingt et un euros soixante-dix-huit centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Vote et approbation du budget annexe de l'exercice 2021.

**Monsieur le Maire** fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Annexe de l'exercice 2021 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget principal équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

|            |             |
|------------|-------------|
| ✓ Dépenses | 69.646,31 € |
| ✓ Recettes | 69.646,31 € |

En section d'investissement :

|            |             |
|------------|-------------|
| ✓ Dépenses | 64.332,60 € |
| ✓ Recettes | 64.332,60 € |

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Renouvellement du contrat SP Plus.

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre des inscriptions aux structures du périscolaire avec paiement par carte bancaire, la municipalité a souscrit un abonnement auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour le paiement en ligne. Cet abonnement arrivant à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention d'une durée de 1 an reconductible 2 fois par reconduction tacite, aux mêmes conditions que la précédente convention. **Monsieur le Maire** indique que le système fonctionne très bien et que cette façon de procéder facilite le quotidien des parents. L'abonnement mensuel est d'un montant de 15 euros, le coût par paiement effectué d'un montant de 0,13 euros et le coût du fichier reporting de 5 euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Question Diverses

**Monsieur le Maire** explique que dans le cadre du Plan de relance de l'état, la collectivité peut bénéficier d'une subvention de l'état à hauteur d'un taux de 70% sur nos projets de vidéo surveillance et des travaux de dernière phase de l'église, ainsi que le projet d'écopâturage, ces derniers vont pouvoir être mis en place.

**Monsieur le Maire** annonce que les élections régionales et départementales ont été maintenues et auront lieu les 20 et 27 juin 2021 et que ces dernières nécessitent 2 bureaux distincts, un bureau pour les élections départementales et un deuxième pour les élections régionales.

**Monsieur le Maire**, demande aux conseillers de bien vouloir apporter leur aide les 20 et 27 juin 2021 durant le déroulement des élections.

Ces derniers devront être vaccinés ou être en possession d'un test PCR négatif à J-2 ou d'un certificat d'immunité, de même pour les personnes qui participeront aux dépouillements.

Un tableau sera établi par poste et tranche horaire afin que chaque conseiller s'inscrive selon ses préférences, il faudra 8 personnes par tranche horaire.

La liste du bureau de vote sera à adresser à la sous-préfecture 3 semaines avant les élections.

Les élections auront lieu de 8h00 à 18h00 et des horaires seront aménagés pour les personnes vulnérables.

**Madame Sandrine HERY** indique que le CCAS d'Oissery a mis en place un partenariat avec l'amicale des sapeurs-pompiers qui met à disposition du CCAS, leur mini-bus pour emmener les séniors se faire vacciner.

Les 168 personnes figurant sur le listing du CCAS ont été contactées pour savoir si elles souhaitaient bénéficier du mini-bus et 50 personnes se sont inscrites.

**Madame Sandrine HERY** remercie tous les bénévoles qui ont contacté ces personnes ou qui sont prêts à aider le jour des vaccinations.

**Madame Carole Delfour-Goupil** demande si les travaux sur la route Oissery-St Soupplets sont terminés ?

**Monsieur le Maire** répond que les travaux sont toujours en cours et que l'arrêté interdisant d'emprunter cette route est toujours valable, même si certains l'utilisent malgré tout.

**Madame Carole Delfour-Goupil** demande ce qu'il en est du stationnement à l'angle de la rue Chaigneau.

**Monsieur le Maire** indique que c'est prévu.

**Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h45.